

Déclaration⁽¹⁾ du chiffre d'affaires de l'auto entrepreneur

(Article 82 bis du Code Général des impôts "CGI")

Trimestre: T1 Année: 2018

CADRE A SERVIR PAR L'AUTO ENTREPRENEUR											
I-Identité de l'auto entrepreneur											
Identifiant de l'autoentrepreneur/Identifian commun de l'entreprise "ICE" : 001745157000063											
N° d'identification fiscale :188052	N° de la CNIE : BE814076										
Nom et prénom : TAMIM Jaouad-Abdellah											
Adresse du lieu de travail : Villas yasmine, n°17, route d'azemmour, colline d'ain diab, casablanca					a Ville/Commune : Hay hassani						
Activité(s) : Chargé de communication et des relations publiques dans le domaine artistique											
Téléphone mobile : 0606-56-68-92			Téléphone fixe :			E-mail: jaouadtamim@gmail.com					
II- Calcul des droits dus											
	Chiffre d'affaire encaissé	Taux	Montant libératoir de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations ⁽²⁾							
Nature d'activité				Majoration Pénalité Majorations de retard		Total des					
				de 15%	de 10%	de 5% et 0,5%	uroits dus				
Activité commerciales, industrielles et artisanales	0	1%	0	0	0	0	0				
Activité de prestations de services	39111	2%	783	0	0	0	783				
Total (arrondi au dirham supérieur) : 783											
Arrêté à la somme globale de (en tou	ıtes lettres) : Sept ce	ent quatre	-vingt-trois dirhams								
En cas de retrait ou de cession de biens corporels affectés à l'excercice de la profession, indiquez :											
le montant global des plus-values nettes réalisées :											
			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	\ Hay hassani	le 22-05- 2	2018					

CADRE A SERVIR PAR LA BANQUE										
Montant de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations									
Montant de l'impot sur le l'évend	Majoration de 15%	Pénalité de 10 %	Majorations de retard de 5 % et 0,5%	- Total						
Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) : Reçu n°:/_/_/_/										

Signature

(1) La déclaration et le versement trimestriel doivent être effectués avant la fin du mois qui suit le trimestre au cours duquel le chiffre

Cachet et signature

- d'affaires a été encaissé.

 En cas de déclaration et de versement en dehors du delai proscrit, il est appliqué:

 pour le dépôt tardif de la déclaration, une majoration de 15%;

 pour le paiement tardif, une pénalité de 10% et une majoration de 5% le premier mois de retard et 0,5% par mois ou fraction de mois supplémentaire.
- (2) Cochez la cible appropriée selon que votre déclaration s'inscrit dans le cadre de la poursuite de votre activité ou dans le cadre d'une cessation d'activité.